

IDENTIFICATION
Section : Comptabilité
Intitulé de l'UE : Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
Code de référence : 712301U32D3
Nombre de périodes : 60
Nombre de crédits ECTS : 5

DESCRIPTION
Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :
1. Capacités
♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ; ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

Finalités particulières :

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de maîtriser le mécanisme de la T.V.A. ;
- ◆ d'établir une déclaration à la T.V.A. ;
- ◆ d'appliquer les dispositions du Code de la T.V.A. pour justifier et régulariser les déclarations usuelles.

Contenu du cours :

L'étudiant sera capable :

face à des situations issues de la vie professionnelle, relatives aux procédures et aux règles d'une gestion T.V.A., pour une entreprise, et en tenant compte des principes légaux fondamentaux y afférents,

- ◆ d'acquérir les concepts fondamentaux en matière de T.V.A. ;
- ◆ d'identifier le fonctionnement de l'administration de la T.V.A. ;
- ◆ d'appliquer les dispositions du Code de la T.V.A. et les procédures réglementaires en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix, pour :
 - ◆ déterminer les personnes et les opérations assujetties à la T.V.A. et leurs obligations ;
 - ◆ déterminer les régimes d'assujettissement et le fait générateur ;
 - ◆ dégager les liaisons fondamentales entre la comptabilité de l'entreprise et ses obligations T.V.A. ;

- ♦ établir la déclaration à la T.V.A. et les documents connexes à partir des documents adéquats, y compris pour les forfaits simples et les opérations internationales usuelles, en identifiant clairement leurs éléments.
- ♦ de calculer les taxes dues et déductibles, y compris les régularisations, et d'établir le décompte

Bibliographie :

- Code T.V.A (Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer ; publication annuelle)
- Syllabus des conférences UHPC (actualités TVA)
- Sites économiques du gouvernement fédéral belge
- Articles tirés de la presse et revues spécialisées, dont ITAAZINE et L'Echo
- Déclaration TVA, explications et documents connexes
- Séminaires IPCF Michel Ceulemans
- Apprendre la TVA (publication annuelle) – éd. Edipro, Michel Ceulemans

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Holbrechts Dominique

METHODOLOGIE

Cours magistral.

Nombreux exercices de mise en situation et de calcul d'impôt, avec comme outils la déclaration TVA et les documents connexes

SUPPORTS

Syllabus, exercices et divers documents à disposition sur la plateforme Moodle (déclaration TVA et documents connexes...);

Code de la T.V.A (Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer ; publication annuelle)

Une calculatrice

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

1. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à des situations issues de la vie professionnelle, relatives aux procédures et aux règles d'une gestion T.V.A., pour une entreprise, et en tenant compte des principes légaux fondamentaux y afférents,

- ◆ de déterminer le type d'assujettissement et les opérations assujetties ;
- ◆ d'établir la déclaration à la T.V.A. et les documents connexes, y compris pour les forfaits simples et les opérations internationales usuelles, en identifiant clairement leurs éléments.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des

critères suivants :

- ♦ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ♦ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ♦ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ♦ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

2. Modes d'évaluation

Évaluations formatives lors d'exercices faits en classe ou sous forme de préparations.

Évaluation finale (certificative), écrite, lors du dernier cours de TVA.

UTILISATION DE L'IA

L'usage de l'IA est interdit tant lors de la résolution des exercices en classe que lors des évaluations certificatives.